



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme. CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER.
M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER.
Mme. BONNEFOY. Mme BOURDUCHE. M. COUPERIER.
M. TERRENOIRE. Mme. COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.
M. MERCIER, Mme. RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA
BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. GANTHER, pouvoir à M. MERCIER.

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

**OBJET :
DÉSIGNATION
REPRÉSENTANTS
AMORCE.**

Madame le Maire explique que AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat. Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Gérard BOUCHET pour le Représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Gilles HOARAU en tant que suppléant,

- d'autoriser Madame le Maire à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 7 MAI 2026

Publié

le : 28 AVR. 2026

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

